

**Grande chance pour un marchand qui voudrait s'établir à la campagne et acheter une résidence privée.**

Ce magnifique établissement si avantageusement situé pour le commerce et pour une résidence privée, ci-devant la propriété de M. P. T. Masson, étant sur la belle Rivière-Richelieu, au village de St. Charles, sera vendu à la porte de l'Eglise de cette paroisse le 14 avril prochain. L'établissement se compose d'une résidence privée de première classe, en brique et toute neuve, magasin adjoignant en bois à deux étages avec une grande cour, hangars, écuries, remises, glacière et un quai ou accostent les vapeurs de la Compagnie de Richelieu, etc., etc.

S'adresser au soussigné à St. Hyacinthe, HENRY BARBEAU. SYNDIC.  
15 février 1870.

On a immédiatement besoin à ce bureau d'un bon homme pour les travaux de la cour, etc.

## Terres à vendre!!

Les terres ci-devant appartenant à L'Hon. L. V. Sicotte, situées à vingt arpents à l'Ouest de la Cité de St. Hyacinthe, sont offertes en vente à des prix très bas et à des termes avantageux.

Les propriétaires actuels diviseront ce lopin de terre en une, deux et même trois terres si la chose est demandée.

Ces terres sont pourvues de bâtisses pour l'exploitation et sur l'une d'elle se trouve cette magnifique résidence autrefois occupée par Son Honneur le Juge Sicotte.

AUSSI

Un lot ou emplacement avec Maison et dépendances, bien situé pour une résidence privée, coin des rues St. Hyacinthe et St. Antoine, près du Bureau de Poste en cette Cité.

Pour informations et conditions s'adresser au Bureau de la Compagnie du DRESSER & LOAN, à Montréal, ou à M. HENRY BARBEAU, à St. Hyacinthe.  
St. Hyacinthe 15 février 1870.

## TREFLE ALSIQUE.

Ceux qui désirent acheter de la graine de Trèfle Alsique pourront s'adresser au bureau du Journal d'Agriculture, où il y en a un dépôt.  
St. Hyacinthe, 1 avril 1870.

## A VENDRE.

2,000 LIVRES DE TREFLE ALSIQUE.

On pourra se procurer de ce trèfle en s'adressant au sousigné à Belœil pour 25 cents la livre.  
J. R. BRILLON, N.P.  
Belœil, 1 avril 1870.

## Chance pour un forgeron.

Un bon forgeron peut obtenir une boutique de forge et une belle terre à moitié ou en louage en s'adressant au soussigné à Ham Sud, P. Q.  
E. S. DARCHE.

Ham Sud 1 avril 1870.



## CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Les Commissaires nommés pour la Construction du Chemin de Fer Intercolonial donnent Avis Public qu'ayant annulé les Contrats pour les Sections Nos. 5, 6 et 7, ils sont prêts à recevoir des Soumissions pour de nouveaux Contrats pour ces mêmes Sections.

La Section No. 5 est dans la Province de Québec et s'étend à partir de l'extrémité est de la section No. 2, quarante milles à l'est de la Rivière du Loup jusqu'au poteau du soixante-sixième mille, près de Rimouski, formant un parcours d'environ 26 milles.

La section No. 6 est dans la Province du Nouveau-Brunswick, et s'étend à partir de l'extrémité est de la section No. 3, vis-à-vis Dalhousie, jusqu'au côté ouest du Grand Chemin de la Mall, près du poteau du quarante-huitième mille, courant à l'est de la Rivière Jacquet, formant un parcours 21 milles d'environ.

La section No. 7 est dans la Province de la Nouvelle-Ecosse et s'étend à partir de l'extrémité sud de la Section No. 4 près de la Rivière Phillippe, jusqu'à la Station O, (étant auparavant la Station Cinquante) au Lac Folly, formant un parcours d'environ 24 milles.

Les contrats pour les susdites sections devront être parachevés et prêts pour la pose de la voie le 1er juillet 1871.

Les Commissaires donnent aussi Avis Public qu'ils sont prêts à recevoir des Soumissions pour quatre autres Sections de la ligne.

La Section No. 17 sera dans la Province de Québec, et s'étendra de l'extrémité est de la Section No. 14 en descendant la vallée Matapédia, jusqu'à la Station No. 685, environ un mille en haut de la ligne de division entre les comtés de Rimouski et Bonaventure formant un parcours d'environ 20 milles.

La Section No. 18 sera dans la Province de Québec et s'étendra de l'extrémité est de la Section No. 17, en descendant la vallée Matapédia, jusqu'à la Station No. 380 près de Clark's Brook, formant un parcours d'environ 20 milles.

La section No. 19 s'étendra à partir de l'extrémité est de la section No. 18, dans la Province de Québec, en descendant la vallée Matapédia jusqu'à sa sortie, et traversant de là la Rivière Restigouche jusqu'à la station No. 370 à l'extrémité ouest de la section No. 3, dans la Province du Nouveau-Brunswick, formant un parcours d'environ 9½ milles, y compris le pont sur la Rivière Restigouche.

La section No. 20 sera dans la Province du Nouveau Brunswick, et s'étendra à partir de l'extrémité est de la section No. 10, dans la ville de Newcastle, sur le chemin de l'Isle Chaplin, traversant de là les bras nord-ouest et sud ouest de la Rivière Miramichi, et terminant à la station No. 320, environ un mille et trois quarts au sud du bras sud-ouest formant un parcours d'environ six milles, y compris les ponts sur les bras de la Rivière Miramichi.

Les Contrats pour les sections No. 17 18 19

et 20 doivent être parachevés et prêts pour pose de la voie le 1er Juillet, 1872.

Les plans et avec profils le Devis et les Stipulations du Contrat pour la section No. 7 seront exhibés au Bureau de l'Ingénieur en chef à Ottawa, et aux Bureaux des Commissaires à Toronto, Québec Rimouski, Dalhousie, Newcastle, St. Jean et Halifax, le et après lundi le 11e jour d'Avril prochain, pour les sections Nos. 5 et 6 aux mêmes bureaux, le et après Mercredi le 20 Avril prochain; pour les sections Nos. 17, 18, 19 et 20 aux mêmes bureaux, le et après Mardi le 10e jour de Mai prochain.

Des Soumissions cachetées, pour les sections Nos. 5, 6 et 7, adressées aux Commissaires du Chemin de Fer Intercolonial, et marquées: "Soumissions," seront reçues à leur Bureau, à Ottawa, jusqu'à 7 heures P. M., Samedi le 7e jour de Mai prochain; et pour les sections Nos. 17, 18, 19 et 20, jusqu'à 7 heures P. M. Mercredi le 25e jour de mai prochain.

Des cautions pour l'exécution complète du Contrat devront signer la Soumission.

A WALSH.

ED. B. CHANDLER.

C. J. BRYDGES,

A. W. McLELAN,

Commissaires.

Bureau des Commissaires, }  
Ottawa, 24 mars 1870.

## RUCHES A VENDRE

PAR

MR. THOMAS VALIQUET, DE ST. HILAIRE.

Les personnes désireuses de se livrer à l'industrie si lucrative de la culture des Abeilles trouveront en s'adressant au soussigné, des Ruches de différents modèles et de constructions variant suivant le goût ou les connaissances apicoles de l'acheteur.

Les cultivateurs pourront obtenir 13 Ruches améliorées, pour le prix de 4 boîtes de miel chaque et auront de M Valiquet tous les renseignements possibles pour se servir de ce nouveau et avantageux système de Ruches. On est prié de se hâter, vu les précautions à prendre dès cette saison.

S'adresser à la Station St Hilaire ou au Dépôt d'instruments agricoles de Wm Evans, marché Ste Anne, pour tout ce qui regarde l'achat de ces Ruches.

TH. VALIQUET,

Apiculteur.

Station St Hilaire, 8 octobre 1869.

## WILLIAM EVANS,

Grainetier du Conseil d'Agriculture de la Province de Québec Propriétaire des pénières et de la forme à graines de la Côte St Paul, Halle Ste. Anne, au-dessus du marché St. Anne, Montréal, Cultivateur, Importateur et Marchand de graines de champs, jardins, et de fleurs de tous genres, dont son assortiment est très étendu et complet. Aussi arbres fruitiers et d'ornements, arbrisseaux fleurissant, roses, herbes et plants de legume, etc., etc. Des catalogues descriptifs et illustrés de ces plantes sont maintenant prêts.

24 mars.

*à la jardinière*  
*à la jardinière*